



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/060

**OBJET : MOTION CONCERNANT L'ACCUEIL D'UNE
BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE À LANDIRAS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 25

Nombre de Conseillers présents et représentés : 37

Quorum : 23

Date de convocation : 17 mars 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 17 mars 2023

Secrétaire de séance : Valérie LAGARDE

Le 23 mars de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	E	Mme BURTIN-DAUZAN
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	E	M. FATH	BONNETOT Aurore	E	Mme PRÉVOTEAU
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. AULANIER
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	A	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	A	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	E	Mme PÉREZ	SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	M. BORDELAIS
LAFFARGUE Alexandre	E	Mme SOUBELET	BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	E	M. BARRÈRE
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/060

**OBJET : MOTION CONCERNANT L'ACCUEIL D'UNE
BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE À LANDIRAS**

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le programme de création des 200 brigades, piloté par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, est un projet ambitieux qui répond à trois objectifs :

- 1) Renforcer la confiance envers l'état des populations éloignées des agglomérations,
- 2) Réparer un maillage territorial distendu et répondre à un besoin de proximité des Français,
- 3) Améliorer la sécurité de tous les Français par un accroissement de la présence sur la voie publique des forces de l'ordre.

Les administrés du territoire ont déjà exprimé, à de nombreuses reprises, leurs attentes fortes en matière de services publics et d'administration locale.

Pour notre grand territoire, qui comprend les communautés de communes du Sud-Gironde, du Bazadais, de Convergence-Garonne, ainsi que notre Communauté de communes de Montesquieu, une brigade mobile, en complément des brigades territoriales existantes, peut être légitimement attendue.

Après plusieurs rencontres des maires et élus concernés, des services de l'État et des brigades existantes, la commune de Landiras se porte candidate à l'accueil de cette brigade mobile, permettant ainsi de combler un espace vide entre toutes les brigades déjà existantes.

La situation géographique de la commune de Landiras permettra, en supplément, une action forte en défense au massif forestier en période estivale, massif théâtre de l'incendie de Landiras de 2022.

Par ailleurs, notre territoire est particulièrement concerné par un certain nombre de problématiques : cambriolages, incivilités avec dépôts sauvages croissants, insécurité routière liée à l'explosion du trafic routier et au non-respect du code de la route ; qui justifient un renforcement de la présence d'une brigade mobile de gendarmerie.

Pour appuyer sa candidature, la commune de Landiras sollicite le soutien politique des communautés de communes nommées précédemment, mais aussi des communes qui bénéficieront de cette brigade. Ce soutien est essentiel pour être retenu dans le cadre de ce projet de territoire.

C'est pourquoi la commune de Landiras souhaite qu'une motion de soutien politique soit votée par l'ensemble des interlocuteurs.

Ce projet s'inscrit avec cohérence dans les actions déjà déployées par la Communauté de communes de Montesquieu dans le cadre de sa politique de prévention des risques.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/060

**OBJET : MOTION CONCERNANT L'ACCUEIL D'UNE
BRIGADE MOBILE DE GENDARMERIE À LANDIRAS**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la motion de soutien politique en faveur d'une brigade mobile de gendarmerie sur la commune de Landiras.

Fait à Martillac, le 23 mars 2023

Valérie LAGARDE
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230323-2023_060-DE

